

SECOND CONCOURS INTERNE D'OFFICIER DE POLICE

SESSION DU 7 JANVIER 2025

ÉTUDE DE CAS PRATIQUES

permettant de vérifier les qualités de réflexion du candidat

Durée : 3 heures – coefficient : 2

---o---§---o---

N.B. :

- 2 points évalueront les qualités rédactionnelles et de syntaxe du candidat
- les candidats sont libres de l'ordre de traitement des exercices proposés mais doivent faire apparaître le numéro du cas pratique traité

IMPORTANT : PRENEZ LE TEMPS DE LIRE LES CONSIGNES CI-DESSOUS

L'utilisation du téléphone portable et/ou de tout objet connecté est strictement interdite durant les épreuves.

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni une signature ou un paraphe, ni un indicatif radio, autres que ceux mentionnés dans le sujet.

Vous devez obligatoirement et uniquement utiliser un stylo à bille à encre noire ou bleue et conserver la même couleur durant toute l'épreuve.

Il est strictement interdit d'utiliser dans votre copie :

- un stylo à friction ;
- un stylo à plume ;
- tout liquide correcteur ou effaceur ;
- un stylo d'une autre couleur (rouge, vert, etc.), y compris pour souligner vos titres ou mots clés ;
- un surligneur ;
- un crayon papier.

**LE NON-RESPECT DE CES RÈGLES EST SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER
L'ANNULATION DE VOTRE COPIE PAR LE JURY**

---o---§---o---

CAS PRATIQUE N°1 (10 points)

Vous êtes lieutenant(e) de police, nouvellement affecté(e) à la circonscription de police nationale (CPN) de Xville, en qualité d'adjoint(e) au chef du service local de sécurité publique (SLSP). Le chef du service local de sécurité publique est actuellement en congés annuels.

Le commissaire de police, chef de la CPN, est en déplacement professionnel pour la semaine.

L'activité au sein du service local de police judiciaire est particulièrement dense ce jour. Le service local de police judiciaire a procédé, ce matin à 6h00, à de multiples interpellations dans le cadre d'un vaste trafic de stupéfiants. La procédure mobilise l'intégralité des effectifs de la division de l'enquête et de la division de l'action judiciaire.

À 08h00, alors que vous arrivez au service, vous constatez que l'accueil est dépourvu d'agent. Deux administrés viennent d'arriver dans le hall d'accueil du public.

Au même instant vous entendez des hurlements provenant du 1^{er} étage du commissariat. Sur place, vous constatez que l'agent d'accueil, un policier adjoint, est prostré, visage ensanglanté. Deux gradés appartenant à votre unité d'appui opérationnel (UAO) maîtrisent un individu menotté particulièrement agité.

Vous apprenez que pour gagner en efficience, le commandant ALPHA, chef du service local de police judiciaire (SLPJ), a donné des instructions au major BRAVO, chef de poste, afin que les mis en cause soient transférés des locaux de garde à vue par le SLSP jusqu'aux bureaux des enquêteurs lorsque ces derniers expriment le besoin de les entendre. Si la garde et la surveillance des personnes retenues dans les locaux sont assurées par votre service, les mouvements dans les locaux de police sont à la charge des services procéduriers tout le temps de leur maintien à disposition des enquêteurs. L'accueil étant encore désert à cette heure de la journée, le major BRAVO a sollicité l'agent d'accueil afin qu'il conduise ce gardé à vue auprès de l'enquêteur demandeur. Lorsqu'ils sont arrivés sur le palier du 1^{er} étage, le gardé à vue a violemment poussé dans le dos le policier adjoint entraînant la chute de ce dernier, et a tenté de s'enfuir par une des fenêtres laissée entrouverte dans le couloir. Deux gradés de l'UAO se trouvant dans un bureau à proximité sont immédiatement intervenus.

À l'arrivée du major BRAVO sur le palier, ce dernier s'adresse au policier adjoint en ces termes : « Mais quel bon à rien tu fais, on peut pas te confier une mission sans que tu la foires ».

Après avoir analysé la situation, vous détaillerez et justifierez vos décisions.

CAS PRATIQUE N°2 (8 points)

Vous êtes lieutenant(e) de police, nouvellement affecté(e) en qualité de chef(fe) du service local de sécurité publique (SLSP) de la circonscription de police nationale (CPN) de Xville.

Le commissaire, chef de la circonscription de police nationale est en congés annuels. Son adjoint, le commandant divisionnaire DELTA assiste actuellement à une réunion en mairie.

À 12h30, le Commandant ALPHA, chef du service local de police judiciaire (SLPJ), se présente dans votre bureau. Il vous informe qu'un de ses effectifs, le brigadier-chef CHARLIE, vient à l'instant de rentrer de l'hôpital local où il a procédé à la prise de plainte de Mme BRAVO, 36 ans, victime de violences conjugales.

Le Commandant ALPHA vous relate que, lors de sa prise de plainte, Mme BRAVO a déclaré à l'enquêteur s'être présentée le matin même, à 09h30, à l'accueil du commissariat. Elle a été reçue par un fonctionnaire de police qui lui a demandé, alors que la salle d'attente était pleine, d'énoncer à haute voix les raisons de sa venue. Mal à l'aise, elle s'est exécutée. Le fonctionnaire a alors crié à l'intention de ses collègues « *Les gars, quelqu'un de dispo pour une plainte ? Y en a encore une qui a cassé les couilles à son mari.* »

Devant les éclats de rire de personnes dans la salle d'attente, elle a préféré quitter les lieux sans déposer plainte.

Rentrée chez elle, son mari lui a indiqué qu'une de ses connaissances l'avait vue sortir du commissariat. Furieux, il s'en est pris violemment à elle avant de quitter le domicile. Restée seule, elle a fait appel à une voisine qui l'a conduite jusqu'aux services des urgences.

Mme BRAVO a précisé dans sa plainte que son mari était alcoolisé et qu'il a quitté le domicile en hurlant « *Je vais aller buter du flic histoire de leur apprendre à se mêler de leurs affaires* ». Il possède un fusil de chasse, mais elle ignore s'il s'en est muni lorsqu'il est parti du domicile.

Après avoir analysé la situation, vous détaillerez et justifierez vos décisions.